

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

**GUATEMALA : ASFC PRÉSENTE UN MÉMOIRE A LA COUR CONSTITUTIONNELLE SUR
L'INDEPENDANCE JUDICIAIRE**

Guatemala, le 17 novembre 2015 – Avocats sans frontières Canada (ASFC) remet aujourd'hui à la Cour constitutionnelle du Guatemala un mémoire relatif au principe d'indépendance judiciaire. ASFC désire ainsi offrir à la Cour constitutionnelle une contribution juridique en droit international et au regard du système interaméricain.

La Cour rendra prochainement deux décisions relatives à des mesures qui pourraient être considérées comme des sanctions administratives à l'encontre de juges et de magistrats. Dans les cas considérés par la cour, les juges Erika Aifán et Zoila López de la Rosa ont été transférées à une autre juridiction par la Cour suprême de justice et ont déposé une requête de mesures conservatoires à la Cour constitutionnelle.

Selon Pascal Paradis, directeur général d'ASFC, « *la protection du principe d'indépendance judiciaire et d'inamovibilité des juges est essentielle afin de garantir le fonctionnement d'un système de justice efficace et transparent, pierre angulaire d'un État de droit et de l'exercice des droits fondamentaux de ses justiciables* ».

Le mémoire, qui a été préparé par l'équipe d'ASFC au Guatemala, est un document public et peut être utilisé et diffusé à ce titre.

À propos d'Avocats sans frontières Canada : Avocats sans frontières Canada (ASFC) est une organisation non gouvernementale de coopération internationale dont la mission est de soutenir la défense des droits humains des personnes en situation de vulnérabilité par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation juridique. Active dans plus de 15 pays depuis 2002, ASFC est présente au Guatemala depuis 2009 afin de renforcer la représentation juridique des victimes dans des cas emblématiques de violations des droits humains.

Renseignements : Rafael Campos
Conseiller juridique principal
rafael.campos@asfcanada.ca
Tel. : (502) 2253-6224